

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé ;

Vu la décision n° 19-075 en date du 07 octobre 2019 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon,

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 26 novembre 2019, sont élus au conseil d'administration en qualité de représentants des élèves et des étudiants sur la liste SYNERGIE :

- 1- Aurore FLAMION et son suppléant Rémy CERDA ;
- 2- Clément LUY et sa suppléante Ilona CLER

Taux de participation : 5.65%

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 9 décembre 2019.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON